

Adoption de modifications des statuts de l'UPS – Nouvelle dénomination des pôles et axe.

Conseil d'administration du 6 juillet 2015

Délibération 2015/07/CA-102

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 28 ;

Considérant que des « pôles pluridisciplinaires de coordination de la recherche vont être créés au sein de la COMUE UFT et afin d'éviter la confusion entre les différents organes ;

Après en avoir délibéré, les conseillers adoptent les modifications des statuts de l'université Toulouse III-Paul Sabatier :

Article 1 : Les pôles et axes de l'université Toulouse III-Paul Sabatier sont renommés.

- a. Le titre de la section 2 du chapitre 3 de la section 1 des statuts de l'université Toulouse III-Paul Sabatier est remplacé par celui-ci « **les comités Université Toulouse III-Paul Sabatier des pôles de coordination de la recherche** » ;
- b. Aux articles 9 et 10, les termes « pôles et axe » sont remplacés par « **comités** » ; le terme de « pôle » est remplacé par « **comité** ».

Article 2 : A l'article 9, la désignation du pôle « Sciences de la Matière (SDM) » est modifiée en « Biologie, Agronomie, Biotechnologie, Santé (BABS) »

Toulouse, le 6 juillet 2015
Le Président




Bertrand MONTHUBERT

Nombre de membres : 30
Nombre de membres présents ou représentés : 21

Nombre de voix favorables : 21
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0